

Nombre de membres : 34

N°2021-43

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 29

Exprimés : 33

Pouvoirs : 4

Pour : 33

Votants : 33

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 03 juin deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean Maynard pouvoir à Christian Vignerie, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Stéphane Seyer pouvoir à Christophe Gérard

Secrétaire de séance : Thierry Dauchart

Objet : Aménagement de la Zone d'Activités Economiques des Garennes : autorisation donnée à monsieur le Président de déposer un dossier de demande de subvention au titre des CDDI : voirie de la Zone des Garennes.

Monsieur le président rappelle que la communauté de Communes Ouest Limousin mène actuellement, en partenariat avec la commune d'Oradour-sur-Vayres, une opération de restructuration de la ZAE des Garennes, et ce concomitamment à l'installation de la nouvelle usine de l'entreprise SCOPEMA.

Cette opération d'aménagement de la ZAE des Garennes consiste, entre autres, en :

- Une extension du réseau d'assainissement (ville d'Oradour-sur-Vayres)
- La mise aux normes de la défense incendie (CC Ouest Limousin)
- La restructuration de la voirie (CC Ouest Limousin)
- Le busage du ruisseau (CC Ouest Limousin)

La restructuration de la voirie peut être subventionnée par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des CDDI à hauteur de 10% du montant HT.

Le budget prévisionnel de cette restructuration s'élève à 256 000,00 € HT. La subvention du Conseil Départemental pourrait donc être de 25 600,00 €.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'inscription du projet de restructuration de la voirie de la ZAE des Garennes au CDDI 2018-2021,

- **SOLLICITE** de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne une subvention au taux de 10% pour ce dossier au titre du CDDI,

- **AUTORISE** monsieur le Président à signer l'avenant au CDDI 2018-2021 à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président

Le Président,
Christophe GEROUARD

Accusé de réception en préfecture
087-200066520-20210610-202105_202143-DE
Reçu le 17/06/2021

Accusé de réception en préfecture
087-200066520-20210610-202105_202143-DE
Reçu le 17/06/2021